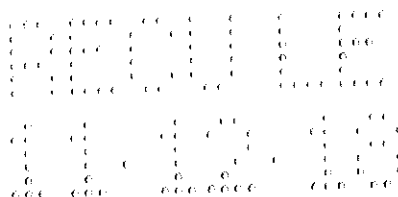


ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Budget - Exercice 2018

Approbation de la Décision Modificative N°2

Conseil d'administration

Séance du 10 décembre 2018

Délibération n°DELIB_04_FI_18_12_10_DM_2

L'an deux mille dix-huit, le 10 Décembre 2018,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,
Sur convocation de Madame la Présidente en date du 23 novembre 2018,

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du Code Général des Collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement,
- Les délibérations du Conseil d'Administration n°09_FI_17_12_15_BUDGET_PRIMITIF_2017 du 15 décembre 2017 portant approbation du Budget Primitif 2017, n°09_FI_18_03_30_BS_2018 du 30 Mars 2018 portant approbation du Budget Supplémentaire 2018 et la délibération du Conseil d'Administration n°DELIB_13_FI_18_07_03_DM_1 du 3 juillet 2018 portant approbation de la Décision Modificative N°1

La Présidente,

EXPOSE

La décision modificative n°2 de l'exercice 2018 a pour vocation d'ajuster les inscriptions budgétaires, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements de l'ESADMM.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres budgétaires, ainsi que des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent, et qu'elles sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2018 nécessite les ajustements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	726 566,00	0,00	19 000,00		745 566,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 519 052,21	0,00	13 000,00		5 532 052,21
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 600,00	0,00	0,00		8 600,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 254 218,21	0,00	32 000,00		6 286 218,21
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	59 300,00	0,00	50 100,00		109 400,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 314 518,21	0,00	82 100,00		6 396 618,21
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	119 300,00		0,00		119 300,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	119 300,00		0,00		119 300,00
	TOTAL	6 433 818,21	0,00	82 100,00		6 515 918,21

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	53 747,79
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 569 666,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	13 500,00	0,00	0,00		13 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes de	400 000,00	0,00	22 000,00		422 000,00
73	Impôts et taxes	22 000,00	0,00	-12 000,00		10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	5 971 066,00	0,00	38 000,00		6 009 066,00
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	0,00	34 100,00		89 100,00
	Total des recettes de gestion courante	6 461 566,00	0,00	82 100,00		6 543 666,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 461 566,00	0,00	82 100,00		6 543 666,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	26 000,00		0,00		26 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	26 000,00		0,00		26 000,00
	TOTAL	6 487 566,00	0,00	82 100,00		6 569 666,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 569 666,00
--	---------------------

En section d'investissement :

- Aucun changement budgétaire

En section de fonctionnement : Augmentation de + 82 100 € en recettes / dépenses.

- Recettes : Les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 34 100€ pour le chapitre 75. *Autres Produits de Gestion Courantes* suite à la participation financière de l'Ecole Nationale d'Architecture de Marseille pour l'acquisition du système RFID de la Bibliothèque (Régularisation année 2015).
- Recettes : Les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 38.000€ pour le chapitre 74. *Dotations, Subventions et Participations* suite à la perception des subventions suivantes (et après révision du montant de la subvention de l'Agence ERASMUS – 9 000€) :
 - 15 000€ de soutien financier pour le projet de professionnalisation « Travail ! Travail ! » adressé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - 10 000€ de soutien financier pour le projet « Réseau Cinéma » adressé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - 10 000€ de soutien financier pour le projet de Recherche « Bureau des Positions » adressé par le Ministère de la Culture
 - 9 000€ de soutien financier pour le projet « Zéro Déchets Plastiques » adressé par la Région PACA
- Recettes : Les Crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 22 000€ pour le chapitre 70. *Produits des services, du domaine et ventes diverses* suite à la progression des recettes d'inscriptions
- Recettes : Les Crédits budgétaires sont diminués à hauteur de – 12 000€ pour le chapitre 73. *Impôts et taxes* suite à la révision des recettes perçues au titre de la taxe d'apprentissage pour l'exercice 2018
- Dépenses : Les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 19 000€ pour le chapitre 011. *Charges à caractère général* et à hauteur de + 13 000€ pour le chapitre 012. *Charges de personnel et frais assimilés.*
- Dépenses : Les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de 50 100€ pour le chapitre 67. *Charges exceptionnelles* dont 34 100€ à l'article 673. *Titres annulés sur exercice antérieur* pour la régularisation comptable des titres émis à l'Ecole Nationale d'Architecture en 2015 (créance régularisée en 2018).

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de décision modificative n°2 du budget, exercice 2018;

Article 2 : de modifier en conséquence les montants inscrits aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrage exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est adoptée.

Fait à Marseille, le 10 Décembre 2018

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le 11/12/18

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.